



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs

**Proposition d'attribution de subventions
concernant des équipements sportifs et
socio-éducatifs et de lecture publique**

Rapport n° CP/2017/537

Service gestionnaire :

J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions, inscrites dans les contrats de territoire, aux Communes de Dinsheim-sur-Bruche, Pfulgiesheim et Sundhouse.

Ces propositions de subventions concernent la construction, la transformation et la mise aux normes d'équipements sportifs et socio-éducatifs ainsi que la lecture publique.

Soutien aux travaux de construction et d'amélioration des équipements sportifs et socio-éducatifs :

Le Département contribue au financement des équipements sportifs et socio-éducatifs construits ou rénovés, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, dans le cadre des contrats de territoires. Ces derniers sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016.

En co-finançant les équipements de proximité, le Département contribue à renforcer le maillage territorial et permet ainsi de rapprocher l'offre sportive et socio-éducative de tous les Bas-Rhinois.

Outre cet objectif d'aménagement des territoires, il s'agit également de maintenir le patrimoine aux normes. En effet, beaucoup d'équipements ont été construits dans les années 1970-1980, leur rénovation et mise aux normes sont nécessaires pour garantir leur pérennité et leur adaptation à l'évolution des pratiques.

Enfin, l'aide aux équipements intercommunaux structurants vise à encourager la polyvalence, la mutualisation et un partage accru des équipements.

Les subventions du Département sont particulièrement légitimes en ce qui concerne les équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au collège (gymnases, piscines, stades, terrains de grands jeux...).

Seuls sont proposés à la décision de la Commission Permanente les dossiers complets et pour lesquels les demandeurs ont transmis au Département une première facture attestant du démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2016.

Soutien aux travaux de construction et d'amélioration des bibliothèques municipales et des points-lecture :

Le 26 octobre 2009, le Conseil Général a décidé de mettre en place un dispositif d'aides destiné aux bibliothèques publiques : Territoires de Lecture 2010-2020.

L'application de ce dispositif concerne les projets ayant démarré après le 1^{er} janvier 2010. Des bonifications peuvent être accordées à des territoires identifiés comme étant prioritaires car sous-équipés en matière de lecture publique.

Conformément aux critères décidés par l'Assemblée départementale concernant le dispositif Territoires de Lecture pour les points-lecture (délibération n° CG/2009/72 du 26 octobre 2009), les Communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 15 % du montant subventionnable HT dans la limite d'un plafond de 1 770 € HT par m².

Des bonifications peuvent s'ajouter, si le projet se situe sur un territoire prioritaire (+ 10 %), et/ou s'il s'inscrit dans une démarche d'économie d'énergie (+ 10 %).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention à la Commune de Dinsheim-sur-Bruche d'un montant de 25 216,13 €, dans le cadre du contrat de territoire Molsheim-Mutzig-Hasel, afin d'engager des travaux de construction d'un point-lecture.

Dans ce cadre, le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer 4 subventions pour un montant total de 368 448,26 €, dans le cadre des contrats de territoire établis avec les collectivités suivantes :

En application de la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote générale de 20 % est appliquée sur les propositions de subventions relatives aux dossiers non complets à la date du 6 juillet 2015.

Pour toutes les opérations présentées, une première facture de travaux a été justifiée au 31 décembre 2016.

- une subvention de 25 216,13 € à la Commune de Dinsheim-sur-Bruche pour la création d'une bibliothèque dans l'ancien presbytère de la commune ;

- une subvention de 29 263,25 € à la Commune de Dinsheim-sur-Bruche pour la création d'une maison des associations ;

- une subvention de 310 374,40 € à la Commune de Sundhouse pour le réaménagement et l'extension de la salle polyvalente ;

- une subvention de 3 594,48 € à la Commune de Pfulgriesheim pour la rénovation du club-house et l'amélioration des installations sportives.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
EQUISPOR 2016/1	R 2016 Equipements sportifs et socio-éducatifs CT	9 200 000 €	3 071 147,21 €	343 232,13 €
SUBIBLIO 2016/1	G 2016 Subventions Bibliothèques	530 000 €	91 160,24 €	25 216,13 €

En application du règlement financier du Département, les subventions supérieures à 100 000 € doivent faire l'objet d'une convention financière précisant notamment les conditions de mise en place d'une signalétique départementale dans l'équipement cofinancé.

Une proposition de subvention est concernée par cette disposition. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le projet de convention financière à conclure avec la Commune de Sundhouse.

La commission du Territoire d'action Ouest a émis un avis favorable le 16 octobre 2017.
La commission du Territoire d'action Sud a émis un avis favorable le 6 novembre 2017.

Les présents dispositifs d'aides se fondent sur les articles L. 1111-10 alinéa 1 et L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 368 448,26 € aux bénéficiaires suivants :

- une subvention de 25 216,13 € à la Commune de Dinsheim-sur-Bruche pour la création d'une bibliothèque dans l'ancien presbytère de la commune ;*
- une subvention de 29 263,25 € à la Commune de Dinsheim-sur-Bruche pour la création d'une maison des associations ;*
- une subvention de 310 374,40 € à la Commune de Sundhouse pour le réaménagement et l'extension de la salle polyvalente ;*
- une subvention de 3 594,48 € à la Commune de Pfulgiesheim pour la rénovation du club-house et l'amélioration des installations sportives.*

Les modalités de calcul des subventions figurent dans les tableaux joints en annexe.

Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et la Commune de Sundhouse et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 16/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY